



Direction de la communication

Tél. : 05 59 46 60 40

Courriel : [communication@bayonne.fr](mailto:communication@bayonne.fr)

Le 31 août 2011

## **DOSSIER DE PRESSE**

### **RENTREE SCOLAIRE 2011-2012**

En lui consacrant un budget de 13% du budget général, la Ville de Bayonne poursuit sa politique volontariste en faveur de l'éducation et de l'enfance.

La Ville de Bayonne accompagne depuis de nombreuses années l'Education nationale dans le développement des pratiques sportives, artistiques et culturelles à l'école. Forte de son expérience dans le développement de l'enseignement musical au sein de classes à horaires aménagés musique (CHAM) à l'école élémentaire Maurice Ohana, la Ville a souhaité développer une section d'éducation artistique et culturelle au sein de l'école élémentaire Malégarie en proposant la création d'une classe à horaires aménagés théâtre (CHAT).

L'ouverture de cette classe dans quelques jours est le fruit d'une concertation et d'une coordination entre la Ville, l'Education Nationale et le conservatoire Maurice Ravel. Elle va permettre à 16 élèves qui intègrent cette année le CE1 de l'école Malégarie de recevoir un enseignement spécifique dans le domaine du théâtre et de la pratique musicale, en complément de leur formation générale.

L'année scolaire 2011-2012 sera marquée par la mise en place du système de pré-réservation des repas dans les restaurants scolaires, par la poursuite du projet de sectorisation, en concertation avec les parents d'élèves. Ce dernier sera finalisé au printemps 2012 avant la campagne des nouvelles inscriptions pour la rentrée 2012-2013.

Parallèlement, l'élaboration d'un projet éducatif global (PEG) sera lancée à l'échelle de la Ville. Ce PEG constituera le cadre de référence au sein duquel les acteurs éducatifs exerceront leurs missions et leurs responsabilités. Il fixera les principes éducatifs fondateurs et les objectifs communs.

# SOMMAIRE

## **1. LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE** **p.3**

- 1.1. L'ouverture d'une classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) à l'école élémentaire Charles Malégarie
- 1.2. Les travaux
- 1.3. La mise en place d'un système de réservation des repas dans les restaurants scolaires
- 1.4. La carte scolaire

## **2. DES ACTIONS EXISTANTES CONFORTÉES** **p.7**

- 2.1. L'équipement informatique des écoles en TBI et la mise en place d'un plan pour le numérique à l'école
- 2.2. Le Carnet de route renouvelé
- 2.3. Le jumelage entre l'école maternelle Lahubiague et le quatuor à cordes de l'ORBCB (Orchestre Régional Bayonne Côte Basque) poursuivi
- 2.4. Le projet de Réussite Educative (P.R.E.) reconduit

## **3. LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2011-2012** **p. 9**

- 3.1. Les effectifs
- 3.2. La tarification des services périscolaires
  - 3-2-1- La restauration scolaire
  - 3-2-2- Les garderies périscolaires
  - 3-2-3- Les études surveillées
- 3.3. La part de l'éducation dans le budget communal
- 3.4. Le personnel municipal

Trois guides sont au téléchargement sur le [www.bayonne.fr](http://www.bayonne.fr) :

- Le guide de la petite enfance (0-6 ans)
- Le guide de l'enseignement en langue basque
- Le guide des activités éducatives et périscolaires destinées aux 2-16 ans et parents-Bayonne Rive droite et Rive gauche.

# 1. LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

## 1.1 L'ouverture d'une classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) à l'école élémentaire Charles Malégarie

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville a souhaité développer une section d'éducation artistique et culturelle au sein de l'école élémentaire Malégarie en proposant la création d'une classe à horaires aménagés théâtre (CHAT).

Cette ouverture est le fruit d'un travail de concertation et d'une coordination entre la Ville, l'Education Nationale et le conservatoire Maurice Ravel.

Cette classe va permettre aux 16 élèves d'une classe de CE1-CE2 de l'école Malégarie de recevoir, en complément de leur formation générale scolaire, un enseignement spécifique dans le domaine du théâtre et de la pratique musicale.

L'éducation artistique, qui se déroule sur le temps scolaire (2 heures de théâtre, 1 heure de musique par semaine) sera assurée, en concertation avec les enseignants, par la compagnie du Versant et sous la responsabilité pédagogique du conservatoire qui mettra également à disposition un musicien intervenant.

Des projets permettront aux enfants de se produire lors de spectacles spécifiques. Cet enseignement sera poursuivi les années suivantes jusqu'au CM2 avec en perspective la possibilité de continuer celui-ci au collège Albert-Camus.

L'accès des élèves à cette CHAT s'est fait sur dossier, après avis d'une commission composée de représentants de l'école, du conservatoire, du conseiller pédagogique théâtre, sous la présidence de l'inspecteur de l'Education Nationale. Ont été admis les enfants présentant aptitudes et motivations pour pratiquer le théâtre. Aux 13 élèves fréquentant déjà l'école Malégarie se sont joints 3 élèves venant d'autres écoles de Bayonne.

L'école Malégarie dispense également un enseignement bilingue (français/basque). Elle compte 7 classes et un effectif de 96 élèves. Depuis 2001, le directeur de cet établissement est M. Serge Cuéli.

## 1.2 Les travaux

Patrimoine : 424 500 € avec des chantiers tels que :

- maternelle et élémentaire Aristide Briand (chauffage et remplacement des plafonds de 6 classes)	100 000 €
- maternelle Malégarie (désamiantage des sols de plusieurs classes)	105 000 €
- maternelle Jules Ferry (remplacement des menuiseries et peintures)	90 000 €

- élémentaire Maurice Ohana (peinture de 2 classes  
+ sanitaires à Toussaint)

35 000 €

+ divers travaux de peintures, réfection de sols, remplacement de rideaux dans plusieurs classes.

Espaces Publics : 130 000 €

Réfection des sols de certaines cours d'écoles (Petit Bayonne, Jean-Pierre Brana, Jean Moulin, Marie Curie), travaux de canalisation d'eaux pluviales, installations de jeux.

### **1.3. La mise en place d'un système de réservation des repas dans les restaurants scolaires**

La Ville de Bayonne a engagé une politique d'amélioration de son service de restauration scolaire concernant 27 écoles publiques et 8 privées au travers de plusieurs mesures :

- renforcement et formation du personnel encadrant les enfants,
- amélioration de la qualité des repas servis (produits frais, de saison, aliments « bio »),
- refonte de la tarification basée sur une logique sociale réaffirmée,
- abandon du système des tickets pour une facturation en fin de mois avec possibilité de paiement en ligne

A l'instar de ce qui se pratique dans de nombreuses communes de l'importance de Bayonne et au vu de la fréquentation sans cesse croissante des restaurants scolaires, il est apparu nécessaire de mettre en place un système de pré-réservation des repas par les familles.

Les dispositions suivantes ont été adoptées :

#### 1-1 - Réservations

- réservation selon les besoins des parents (1,2,3 ou 4 repas/semaine) : annuelle, mensuelle voire hebdomadaire
- possibilité de réservation ou de modification jusqu'au mercredi minuit précédant la semaine concernée.
- modes de réservation :
  - . sur le site [ww.bayonne.fr](http://ww.bayonne.fr) (en se connectant à e-b@n, icône Espace Famille, onglet « présences »), grâce aux identifiants qui ont été communiqués aux parents
  - . dans les espaces-parents des écoles du réseau de réussite scolaire
  - . dans les cyber-bases de la ville
  - . à la Maison de la Ville (provisoirement installée au CCAS – place des Gascons), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
  - . au guichet de la Régie périscolaire (rez-de-chaussée de la mairie), les lundis et vendredis de 9 h à 12 h et les mercredis de 13 h 30 à 17 h.

## 1-2 - Facturation

- tous les repas réservés seront facturés, y compris ceux qui n'auront pas été consommés, sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical, au plus tard un mois après l'absence
- un tarif majoré sera appliqué à tout repas non réservé. Cette majoration sera égale à 30 % du prix du repas de la catégorie concernée avec un plafond à 5,33 €/repas pour les catégories 6 et 7
- un abattement de 5% sur la facture mensuelle sera accordé aux familles qui se seront engagées sur une réservation annuelle ou mensuelle (sur les jours qu'elles auront choisis) à condition qu'il n'y ait pas eu de modification de réservation au titre du mois concerné.

Dans un souci pédagogique envers les familles, ce dispositif sera neutralisé au mois de septembre le temps que les parents, les enseignants, les services municipaux en prennent la mesure et que les élus rencontrent les associations de parents d'élèves.

## **1-4 – Carte scolaire**

### 1-4-1 – Mesures de carte scolaire

L'Inspecteur d'Académie a annoncé la suppression de 3 postes, sous réserve de vérification à la rentrée du nombre effectif d'enfants présents :

- 1 poste à l'école élémentaire des Arènes
- 1 poste à l'école élémentaire Maurice Ohana
- ½ poste à l'école maternelle Lahubiague
- ½ poste à l'école maternelle des Arènes

Enseignement privé : à compter de cette rentrée, regroupement administratif des écoles privées St-Léon Le Pax et Largenté avec une nouvelle répartition des élèves :

- élémentaires : sur le site de Largenté.
- maternelles : sur le site de St-Léon le Pax dans des locaux agrandis et rénovés. Ce nouveau pôle petite enfance comprend également la crèche l'Arche de Noé qui a ouvert le 22 août et dont la capacité d'accueil est passée de 15 à 25 places.

### 1-4-2 - Projet de mise en œuvre d'une sectorisation à la rentrée scolaire 2011-2012

Face au constat effectué par la Ville et l'Education Nationale, d'une stratégie d'évitement des familles à l'encontre de certaines écoles et a contrario d'un phénomène d'inscriptions massives dans d'autres, qui de ce fait se retrouvent en limite de saturation, une réflexion sur le sujet a été engagée afin de mieux répartir les élèves et de rétablir l'équilibre des effectifs sur la commune.

Un groupe de travail, regroupant des représentants de la ville (élus, techniciens) et de l'Education Nationale (inspecteur, directeurs) s'est réuni à plusieurs reprises au

cours de l'année écoulée et a souhaité à l'unanimité l'abandon du principe de libre circulation/inscription des élèves actuellement en vigueur à Bayonne.

Un premier découpage de la Ville a été proposé. Les secteurs scolaires (maternelles/élémentaires/bilingues) ont été définis en tenant compte de l'implantation géographique et de la capacité des écoles tout en veillant à préserver la mixité sociale et la cohérence pédagogique.

Ce projet va être poursuivi, en concertation avec les parents d'élèves, dès le 1<sup>er</sup> trimestre de la présente année scolaire. Le calendrier établi prévoit une présentation de ce dispositif en Conseil Municipal avant la fin de l'année 2011 pour une application lors de la campagne des inscriptions 2012-2013 dont le démarrage aura lieu en mars 2012.

A noter qu'une première sensibilisation a été effectuée auprès des familles sur ce projet par les agents municipaux en charge des inscriptions scolaires.

Il convient de souligner que cette nouvelle procédure s'appliquera uniquement aux nouvelles inscriptions en maternelle et à l'entrée en élémentaire (CP), les enfants déjà inscrits étant autorisés à poursuivre leur scolarité dans l'école qu'ils fréquentent.

Afin de tenir compte de certaines situations familiales, une Commission sera chargée d'étudier les demandes de dérogation qui seront présentées sur la base de critères très précis tels que

- des contraintes liées au lieu et/ ou aux horaires de travail des parents
- des raisons de santé de l'enfant ou d'un parent
- un frère/sœur scolarisé dans un autre groupe scolaire
- une solution de garde périscolaire à proximité (assistante maternelle, grands parents,..)

## **2. DES ACTIONS EXISTANTES CONFORTEES**

### **2-1 – L'équipement des écoles en TBI – la mise en place d'un plan pour le numérique à l'école**

Les premiers TBI (tableaux blancs interactifs) installés dans 5 écoles élémentaires bayonnaises ont été largement plébiscités par leurs utilisateurs. En effet, la créativité et l'accès incomparable aux ressources pédagogiques qu'ils offrent permettent de relancer la participation des élèves notamment de ceux qui sont le plus en difficulté.

Face à ce succès, un nouvel appel à projets a été lancé auprès des enseignants pour l'attribution de 6 nouveaux équipements. Les candidatures ont été examinées au regard de différents critères : pertinence des usages envisagés, motivation de l'enseignant, faisabilité matérielle de l'installation, continuité pédagogique et inscription dans le schéma général du numérique à l'école.

Dès la rentrée, un groupe de travail associant enseignants, Inspecteur de l'Education Nationale, élus et techniciens municipaux va être constitué afin de mener une réflexion collective visant à l'élaboration d'un plan numérique pour les écoles bayonnaises. Ce plan aura pour objectif de décliner outre les différents équipements et outils numériques, les modalités d'attribution, les moyens humains pour l'accompagnement et la formation des enseignants.

### **2-2 – Le Carnet de Route renouvelé**

C'est le passeport de la culture mis à disposition de tous les élèves bayonnais de la grande section de maternelle au CM2 par la Ville.

Le Carnet de Route est un outil particulièrement adapté pour aider les équipes éducatives dans l'enseignement des deux matières définies comme prioritaires par l'Education Nationale : le développement durable et l'histoire des arts.

Comme les années précédentes, les structures culturelles bayonnaises (Musée Basque, Muséum, Bibliothèque, Guides conférencières, Pôle d'Archives, Scène Nationale) vont offrir un large panel d'activités aux élèves des écoles publiques et privées..

L'expérience menée l'an dernier de faire participer les élèves à une répétition, au théâtre, de l'Orchestre Régional Bayonne Côte Basque en lien avec une visite guidée des lieux, sera reconduite. Un partenariat, dont les modalités restent encore à définir, va être prochainement conclu avec le Conservatoire Maurice Ravel.

Les parents, qui souhaitent s'informer sur ce dispositif, peuvent consulter sur e@ban, le portail de l'action éducative de la ville de Bayonne, les activités proposées par le Carnet de Route ainsi que les travaux réalisés par leurs enfants dans ce cadre là.

### **2-3 – Le jumelage entre l'école maternelle Lahubiague et le quatuor à cordes de l'ORBCB (Orchestre Régional Bayonne Côte Basque) poursuivi.**

Il y a deux ans, l'école maternelle Lahubiague a conclu un jumelage avec le quatuor à cordes de l'ORBCB en résidence dans cet établissement. Il s'agit là d'une expérience culturelle unique en France qui mobilise autour d'un projet pédagogique l'équipe enseignante, les familles et les élèves. Chaque année, une production issue de cette collaboration est présentée. « Musique et mots d'enfants » en juin 2010 au Conservatoire, « Voyelles » lors de la scène ouverte du salon du livre Bouquinvilles à Baroja en mars 2011 et le spectacle pour la Fête de l'école en juin 2011. La Ville de Bayonne en partenariat avec l'Education Nationale soutient activement ce jumelage qui permet tant aux enfants qu'à leurs parents de découvrir la musique classique. Un reportage télévisé a eu lieu en juin sur cette expérience.

Si jusqu'à présent ces productions étaient présentés dans un cadre confidentiel uniquement aux parents, l'objectif final de ce jumelage est d'aboutir à la création en 2012 d'un spectacle tout public qui va permettre de révéler une expérience originale tout en faisant découvrir la musique de chambre et plus particulièrement la formation quatuor.

### **2-4 - Le Projet de Réussite Educative (P.R.E.) reconduit.**

Il s'agit d'un dispositif regroupant tous les acteurs éducatifs et institutionnels au service des enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité ou des risques de décrochage scolaire, le but étant de les remettre durablement dans un parcours de réussite, en lien avec leurs parents.

Au cours de l'année 2010-2011 ce sont environ 88 enfants de 2 à 16 ans qui se sont vus proposer des parcours de réussite éducative différents selon les âges et les situations :

- actions d'accompagnement à la scolarité : clubs coup de pouce, atelier Français Langues Etrangères, atelier « collégiens en rupture »
- ateliers d'expression pour développer la confiance en soi, orientation vers des activités de loisirs,
- propositions pour les parents : groupes de parole, espaces parents accompagnements individualisés,
- etc...

Les projets de réussite éducative ont été reconduits par l'Etat pour la période 2011-2014 avec comme axes principaux de travail : la santé, la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, la prise en charge des élèves temporairement exclus et le soutien à la parentalité.



## 3. LES CHIFFRES DE LA RENTREE 2011-2012

### 3-1 - Les effectifs

Les effectifs de l'année scolaire 2010-2011 étaient de **4 147** élèves dans l'enseignement primaire bayonnais. Ils seront sensiblement identiques cette année.

Ils s'établissaient ainsi :

- 27 écoles maternelles et élémentaires publiques : **2 534** élèves
- 10 groupes scolaires privés y compris 2 ikastolas : **1 613** élèves

### 3-2 - La tarification des services périscolaires

Les tarifs 2011-2012 ont été fixés ainsi qu'il suit :

#### 3-2-1 - Restauration scolaire :

Le tarif du repas s'échelonne de 0,39 € à 4,76 € (0,38 € à 4,70 € en 2010-2011).

Le prestataire pour la fabrication et la livraison des repas reste le même à savoir la SCIC l'Eole, le marché devant être renouvelé à la rentrée 2012-2013.

Pour information, la moyenne des repas servis durant l'année scolaire 2010-2011 s'est élevée à 2075 repas/jour.

Dans le cadre de la politique de développement durable déployée par la Ville, l'alimentation des enfants dans les écoles et les crèches constitue un axe fort de la politique sociale et éducative de la Ville. La municipalité maintient l'objectif du Grenelle de l'Environnement qui fixe à 20 % l'exigence de produits « bio » dans la restauration scolaire.

L'intégration de produits bio, frais, locaux, de saison et faits maison, et ce, sans répercussions financières sur les familles, reste l'un des principaux marqueurs de la politique scolaire de la Ville.

La Commission des Menus, à laquelle participent les représentants des parents d'élèves publics et privés, collabore avec le prestataire et les services municipaux à l'élaboration des menus et veille à la qualité et à l'équilibre alimentaire des repas sur la base des recommandations du cahier des charges du marché. des produits frais, de saison et de proximité

- 1 composante bio par repas ainsi que du pain bio
- des repas à thème
- des repas de substitution pour des raisons confessionnelles
- des repas spécifiques pour les enfants diabétiques ou allergiques : il convient de rappeler que les parents dont les enfants présentent ce type de pathologie doivent prendre contact avec la diététicienne de l'Eole (Melle Combrouze > Tél. : 06 74 17 25 69).

Durant la pause méridienne, la Ville organise des animations gratuites, telles que jeux d'échecs, jeux de société, cirque, photo...

### 3-2-2 - Garderies périscolaires :

Diverses activités sont proposées tout au long de l'année par les animatrices aux enfants (activités manuelles, jeux) à partir d'un projet pédagogique mis en place sur l'ensemble des écoles publiques bayonnaises.

Le tarif horaire s'échelonne de 0,10 € à 0,64 € (0,10 € à 0,63 € en 2010-2011).

### 3-2-3 – Etudes surveillées :

Il s'agit d'un service gratuit pour les familles des enfants fréquentant l'école élémentaire. Le coût financier (paiement des enseignants qui assurent les études) est pris en charge par la Ville.

## **3-3 – La part de l'éducation dans le budget communal (source budget primitif 2011)**

- Fonctionnement : 6,3 M€, soit 11 % des dépenses communales qui correspondent à la gestion des 27 groupes scolaires communaux (maternelles, élémentaires) et au coût de l'accueil des enfants et des activités qui leur sont proposées. La restauration scolaire représente à elle seule pour la Ville un coût de 2,4 M€.

22% des enfants bénéficient de repas à moins de 2 euros.

- Investissement : 0,5 M€, soit 2,7 % des dépenses communales

## **3-4 – Le personnel municipal**

Le personnel des écoles se compose de 117 agents municipaux et d'une quarantaine de personnels extérieurs qui interviennent chaque jour dans les 27 écoles publiques de la ville auprès des enseignants (ATSEM) mais aussi en cantine, garderie et pour l'entretien des locaux. Il s'agit d'un personnel qualifié titulaire du CAP petite enfance ou du BAFA.

Ce personnel suit régulièrement des formations en matière de :

- pédagogie de l'enfant
- hygiène et sécurité
- langue basque
- langue des signes

Par ailleurs la Ville emploie 4 jeunes en C.A.E. Passerelle (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) dans le cadre de sa politique d'insertion. Ces 4 jeunes femmes qui exercent leurs fonctions en école maternelle se préparent au métier d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).